


## ANNEXE A LA DELIBERATION FIXANT LE MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS

Délibération 2024-17



COMPTES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE D'AMORTISSEMENT
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L 132-15 du code de l'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
20422	Subvention d'équipement versée aux personnes de droit privées : bâtiments et installations	5 ans
2051	Logiciel	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

COMPTES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREE D'AMORTISSEMENT
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments publics	10 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 ans
2158	coffre-fort	20 ans
2158	Installation et appareil de chauffage	10 ans
2158	Bâtiments légers et abris	10 ans
2181	Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	10
21828	Autres matériels de transports	5 ans
21838	Autres matériels informatiques	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
-	Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

